Département de l'Ain (01)

Communauté de communes
Usses et Rhône
Commune de SEYSSEL

Zonage de l'Assainissement
Volet Eaux Pluviales

Réseau:
- Réseau EP
- Rejet au sol/sans

Divers:
- Contour PLU (ancien PLUi Seyssel)
- Secteur Futur/Aménagement Urbanisable
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Réseau hydrographique
- Bief

Arrêté 2014-10 du CODT - Annexe 3

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et du ruissellement des eaux pluviales et de ruissellement

Zone de gestion individuelle
Règlement 1

Gestion des EP à la parcelle
- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour choisir le dispositif à mettre en place

Règlement 2

Gestion à l'échelle de la zone
- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour choisir le dispositif à mettre en place

Date : Mai 2019
Échelle : 1/2500
Fichier : Zonage_EP_Seyssel01.dwg
Dessin : C. DUPLAN

SCOT
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Ruisseau de Rigon

Ruisseau de Rigot

Ruisseau de Tabloz

Ruisseau de la Malliance

Ruisseau de Chante-Merle

Ruisseau de Rétue

Ruisseau de Rhémoz

Le Rhône

Echelle
0 50 100 m

APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert : Aptitude favorable à l'infiltration, mais :
-> Grande Surface Disponible,
-> Absence de Risque à l'Aval,
-> Dispositif d'infiltration sans ouvrages obligatoire.

Orange : Aptitude Moyenne à l'Infiltration
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au Permis de Construire par une étude géotechnique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration sans ou sans ouvrages obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention (fossé avec débit de fuite et ouvrages obligatoire.

Rouge : Aptitude Mauvaise à Infiltration (forte densité de Fonctionnement, Risques Naturels, Périmètre de Protection de Captages ...)
-> L'infiltration des Eaux Pluviales est Déconseillée.
-> Dispositifs de Rétention (fossés avec débit de fuite et ouvrages obligatoires.